

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 07 JUILLET 2022

Délibération n°22-07-08

L'an deux mille vingt-deux et le 07 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 27
- Nombre de votants : 32
- Date de la Convocation : 30 juin 2022

Objet : Économie - Acquisition foncière, ZAE de l'Aucize

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Yannick JARDIN, Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>).
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX</i>), M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Jean-François CHANAL</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	M. Philippe BAUP -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220707-22_07_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 09/01/2020

Par délibérations N°19-09-18 en date du 24 septembre 2019 et N°21-10-03 en date du 28 octobre 2021, le conseil communautaire a décidé l'acquisition de toutes les parcelles privées et publiques de la commune de Bessey, du projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques à Bessey sur le secteur l'Aucize.

Afin de répondre au mieux à la gestion des eaux pluviales de l'ensemble du secteur comprenant la ZAE de l'Aucize et le site de la SCA Les Balcons du Mont Pilat (coopérative agricole), il est proposé au conseil communautaire d'acquérir la parcelle B195 de 3 595 m², de retenir le prix de vente de 2 €/m² et d'autoriser M. le président à signer les documents relatifs à l'acquisition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- Acquiert la parcelle B195 de 3 595 m² au prix de vente de 2 €/m²,
- Autorise M. le président à signer les documents relatifs à l'acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220707-22_07_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 09/01/2020